

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Débat
d'orientation budgétaire.**

==

RAPPORTEUR

Date de convocation :
16/01/18

Date d'affichage :
07/02/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 22 JANVIER 2018 à 17h30

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Monique BRY, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Hugues VAN MAELE représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Sylvie ROBERT, Mme Mélanie MASSOT

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) a pour but d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante, sur les priorités budgétaires pour l'année à venir et sur la trajectoire financière de la collectivité à moyen terme.

Les nouvelles dispositions de la loi NOTRe ont modifié les articles L.2312-1 et L.5211-36 du CGCT et prévoient que le rapport soit complété d'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le DOB a donc pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 du CGCT,

Vu la note de synthèse sur les orientations budgétaires de la collectivité annexée au présent rapport ;

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver le débat d'orientation budgétaire tel que présenté en annexe à la présente délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180122-41699-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/18

Publication : 07/02/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

DIRECTION DES FINANCES
ET DE L'ACHAT PUBLIC

Affaire suivie par :
Sylvia DESSON

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Objet : Débat d'orientation budgétaire – Conseil Communautaire du 22 janvier 2018

Le débat d'orientation budgétaire est une étape essentielle avant l'adoption du budget primitif.

Les **nouvelles dispositions de la loi NOTRe** ont modifié les articles L.2312-1 et L.5211-36 du CGCT, en prévoyant que pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comportant au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport doit être complété d'une présentation de la **structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs**. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le DOB a donc pour vocation de présenter **les grandes lignes de la politique budgétaire** pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme **la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement**.

Budget principal

Partie I – Eléments de contexte

1. La loi de finances pour 2018

a) La réforme de la taxe d'habitation

Il est instauré à compter de 2018, un nouveau dégrèvement, s'ajoutant aux exonérations existantes, qui vise à dispenser de taxe d'habitation sur la résidence principale environ 80 % des foyers d'ici 2020. Le mécanisme est progressif (abattement de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 puis de 100 % en 2020).

L'Etat prendra à sa charge ces dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017. Les éventuelles hausses de taux intervenant par la suite resteront à la charge du contribuable local.

b) Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales

Le montant de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) est fixé à 27.5 milliards d'euros pour 2018, contre 30.86 milliards d'euros en 2017, soit une baisse de 3.8 milliards d'euros.

La DGF est également abondée de 95 millions d'euros visant à financer la moitié de la progression de la péréquation verticale (90 millions d'euros pour la DSU et la DSR et 5 millions pour la dotation de péréquation des départements). L'autre moitié sera financée par l'écrêtement de la dotation forfaitaire.

c) La contractualisation

L'Etat met en place des contrats Etat / Collectivités sur les dépenses publiques locales de fonctionnement.

Le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) a défini ce nouveau système de contractualisation (article 10 et 24).

Les collectivités concernées sont celles dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées dans le compte de gestion du budget principal au titre de l'année 2016 sont supérieures à 60 millions d'euros.

Les collectivités territoriales et les EPCI sont soumis à « un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement » et doivent limiter l'augmentation de ces dépenses, « en valeur et à périmètre constant », à 1,2 % par an.

Les contrats devront être signés avant la fin juin 2018, pour une durée de trois ans.

Toutefois, ce taux de 1,2 % pourra être légèrement modulé, à la hausse ou à la baisse. Trois critères ont été retenus, qui pourront, chacun, donner lieu à un bonus ou un malus de 0,15 % :

- la démographie,
- le revenu moyen par habitant,
- les efforts faits en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement les années précédentes.

Le dispositif prévoit des sanctions pour les collectivités qui ne respecteraient pas leurs engagements sous la forme d'une reprise financière.

2. Le contexte financier local

a) Les engagements de l'Agglomération

Dans le cadre de la fusion, nous avons souhaité impulser une nouvelle dynamique pour une Agglomération proche de ses habitants. Malgré les contraintes financières sur notre collectivité et en premier lieu la baisse des dotations de l'Etat, nous faisons le choix de mettre en avant, à chaque fois que possible, la valorisation professionnelle et la qualité de vie des agents.

Nous avons également décidé de ne pas faire de l'investissement local une variable d'ajustement. L'investissement local permet de moderniser l'équipement public, d'améliorer l'offre et la qualité du service public, d'améliorer ou renforcer l'attractivité du territoire et mettre en conformité un patrimoine parfois vieillissant.

Enfin, le levier fiscal ne peut pas être une réponse, une pression fiscale trop forte serait, en effet, néfaste pour le dynamisme de notre territoire.

Seul un travail d'innovation de l'action publique offrira à notre Agglomération les outils nécessaires pour mieux maîtriser et anticiper l'évolution de nos contraintes liées à la hausse des dépenses et à la baisse de nos ressources.

b) La refonte du PPI

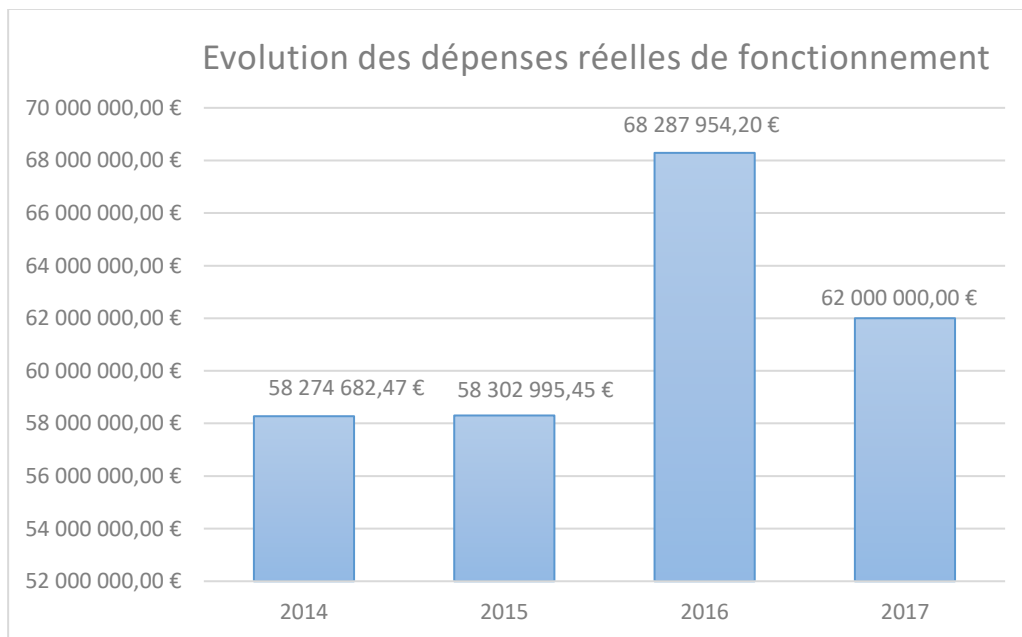
Dans un souci de simplification, le Plan Pluriannuel d'Investissement sera modifié en 2018.

Actuellement, le PPI contient deux enveloppes comprenant elles-mêmes des opérations soit, pour 2017, 28 opérations annuelles et 83 opérations spécifiques.

Partie II – Analyse rétrospective

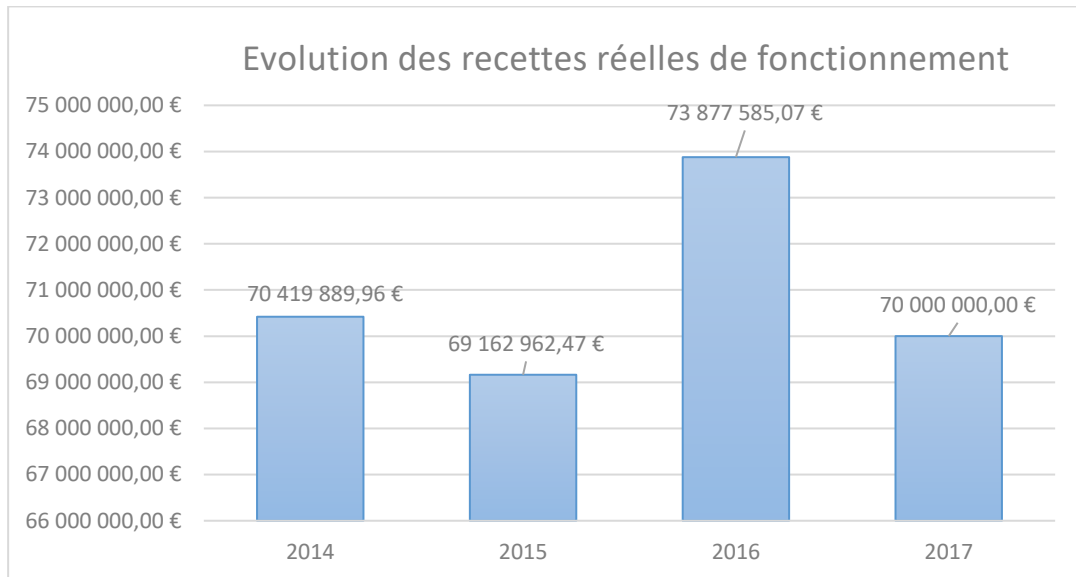
1. Le budget de fonctionnement

Il est précisé que les montants 2017 sont provisoires en raison notamment des écritures de fin d'année et des rattachements.

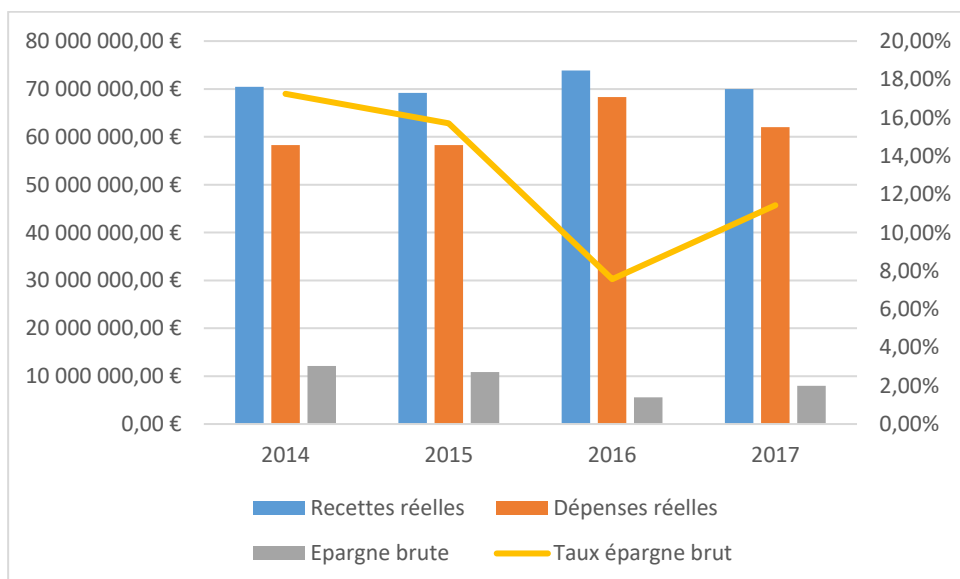


L'année 2016 est une année charnière pour notre collectivité. La loi NOTRe impose une mutualisation ascendante au 1^{er} janvier 2016 impactant les dépenses à la hausse et une compensation en recettes. Par ailleurs, il subsiste un contentieux lié au chantier de la BUL d'un montant de 1 974 969.53 €.

En raison de la clôture avancée en 2016 dans le cadre de la fusion, les dépenses 2017 comprennent 13 mois d'exécution mais également les rattachements.



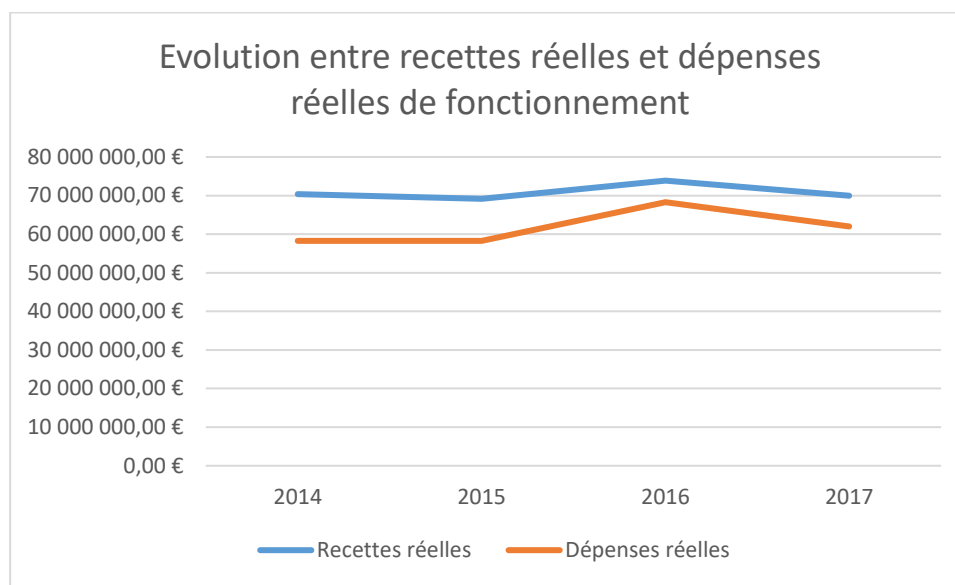
Sur les aides publiques, on constate une diminution de 3 393 373 € entre 2014 et 2017 pour la dotation d'intercommunalité et 550 616 € entre 2014 et 2017 pour la dotation de compensation, soit un total de 3 943 989 €, soit environ 5,6 % des recettes réelles, perdues par la baisse des dotations de l'Etat.



Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées à

l'investissement ou au remboursement de la dette. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

Pour 2017, il se situe à environ 11,5 %.



2. Le budget d'investissement

Enveloppes annuelles	
Acquisitions foncières Friche du Maréchal Juin	122 621 €
Biens mobiliers Véhicules, mobilier, logiciels,...	922 042 €
Collecte et traitement des ordures ménagères Conteneurs, camions, bacs,...	1 955 114 €
Documents d'urbanisme PLUI	23 581 €
Eclairage public Travaux dans les zones d'activités, renouvellement des équipements	2 052 €
Environnement Gestion de la réserve naturelle des Marais d'Isle, interventions dans le parc d'Isle et le milieu aquatique	196 698 €
Eau et assainissement Réhabilitation d'ouvrages d'eaux pluviales et travaux	666 382 €
Equipements publics	852 797 €

Travaux dans les bâtiments, travaux de création d'une salle serveur, travaux de conformité et d'énergie	
Equipements communautaires sportifs Contrôle d'accès dans les gymnases, travaux d'entretien dans les COSEC, matériel pour les piscines	186 092 €
Total	4 927 379 €
Soit un taux de réalisation de 41.2 %	
Il est précisé que l'Hôtel de Communauté n'a pu être réglé en 2017. Le taux de réalisation aurait été de 86.4 %	
Enveloppes spécifiques	
Collecte, traitement des ordures ménagères Fourniture et pose de conteneurs	131 343 €
Environnement Travaux du parc animalier, études sur les coulées de boues	1 087 699 €
Eau et assainissement Travaux dans diverses communes	543 047 €
Schéma directeur des eaux	793 569 €
Interventions économiques Parc des autoroutes, pépinières d'entreprises, espace Cré@tis	2 127 817 €
Equipements communautaires sportifs Travaux terrains de sports des COSEC, rénovation piscine Jean Bouin	99 007 €
Equipements publics Mise en place de vidéo protection sur les sites sensibles de l'Agglomération, travaux à l'Hôtel de Clastres	1 292 747 €
Subventions d'équipement Aide au logement, aide à l'artisanat	960 498 €
Urbanisme et habitat Plan local de l'habitat, études dans la cadre de la rénovation urbaine	180 256 €
Total	7 215 982 €
Soit un taux de réalisation de 66.5 %	

3. Les résultats provisoires 2017

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		14 585 683,84	8 367 785,94	
Opérations de l'exercice	65 000 000,00	71 200 000,00	16 500 000,00	14 800 000,00
TOTAUX	65 000 000,00	85 785 683,84	24 867 785,94	14 800 000,00
Résultats de clôture		20 785 683,84	10 067 785,94	

Soit un résultat de clôture de 10 717 897,90€.

Partie III – Les orientations budgétaires 2018

1. Le budget de fonctionnement

a) Les dépenses

Le fonctionnement – Dépenses réelles

Dépenses 2017	Propositions 2018	Ecart en montant	Ecart en pourcentage
65 659 804,00 €	65 814 881,00 €	155 077,00 €	+ 0,24 %

Il est précisé que l'inflation est estimée à 1,1 % pour 2018.

Le fonctionnement – Dépenses réelles selon la contractualisation (hors atténuations de produits et mutualisation)

Dépenses 2017	Propositions 2018	Ecart en montant	Ecart en pourcentage
48 708 510,00 €	49 175 281,00 €	466 771,00 €	+ 0,96 %

Le parti pris pour la section de fonctionnement est une maîtrise des dépenses publiques pour dégager un autofinancement suffisant pour l'investissement local.

Les prévisions 2018 connaissent une légère augmentation, qui est moins importante que l'inflation prévue.

Les charges à caractère général augmentent de 13,11 %, notamment du fait de la prise de compétence GEMAPI et de l'extension à l'ensemble du territoire de la gestion des eaux pluviales.

Chaque direction a proposé des pistes d'économie. Ainsi, la mise en place d'un nouveau marché d'assurances a permis une économie de 29 000€ soit 10 % du budget de la direction concernée.

Les charges de personnel s'établissent à 22,3 millions d'euros soit une augmentation de 4,66 % par rapport à 2017. Les données financières relatives aux ressources humaines sont développées au 3. de la présente partie.

Les autres charges de gestion courante diminuent de 9,67 %.

Les intérêts d'emprunts diminuent de 500 000€.

b) Les recettes

- *Les orientations des recettes de fonctionnement*

Le produit de la fiscalité locale est estimé à 22,9 millions d'euros (taxe d'habitation, taxes foncières, cotisation foncière des entreprises et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises).

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) est estimée à 575 000€ soit une augmentation de 41,9 %, du fait notamment de l'implantation de nouvelles éoliennes.

La TEOM est estimée à 11,8 millions d'euros.

Les taux votés en 2017 sont les suivants, sans évolution pour 2018 :

- Taxe d'habitation : 9,39 %. Ce taux a permis un impact zéro sur les contribuables.
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,57 % avec un lissage sur 3 ans. Le taux 2018 devra être voté.
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3,78 % avec un lissage sur 3 ans. Le taux 2018 devra être voté.
 - Cotisation foncière des entreprises : 26,98 % avec un lissage sur 12 ans. Le taux 2018 devra être voté,
 - TEOM : 14,36 % sur le territoire de l'ex CASQ et 11,85 % sur le territoire de l'ex C32S. Vote d'un taux cible de 14,17 % avec un lissage sur 5 ans. Ce taux devra être revoté en 2018 en même temps que le budget.
- *Le focus sur les recettes liées aux dotations et aux compensations*

La DGF est estimée à 7,9 millions d'euros. L'année 2017 a permis une moindre baisse des dotations du fait de la fusion.

La dotation de compensation de la taxe professionnelle est évaluée à 2,8 millions d'euros.

Les compensations de taxe professionnelle, de taxe d'habitation et de taxes foncières sont estimées à 1,2 millions d'euros.

2. Le budget d'investissement

Dépenses 2017	Propositions 2018	Ecart en montant	Ecart en pourcentage
22 245 578,00 €	23 053 284,00 €	807 706,00 €	+ 3,63 %

Il est précisé que certaines dépenses seront mises en restes à réaliser (comme l'achat de Victor Hugo à 5.4 millions d'euros) qui seront imputés sur le résultat 2017.

Les principales opérations pour 2018 sont les suivantes :

Parc animalier

4,9 millions €

- L'opération comprend l'aménagement zoologique, les travaux paysagers et de VRD.

Rénovation de la piscine Jean Bouin

600 K €

- Les travaux seront phasés en 2019 et 2020. Les montants 2017 concernent les études et notamment la Maitrise d'oeuvre.

Travaux Zone Rouvroy Morcourt et voiries d'intérêt communautaire

3 millions €

- Les travaux comprennent la requalification de la zone Rouvroy Morcourt ainsi que la réhabilitation des voiries d'intérêt communautaire y compris les ouvrages d'art.

Les autres opérations concernent notamment :

- Un PLUI sur les 39 communes
- L'aide au logement
- Le port de plaisance (étude)
- L'aide à l'artisanat
- La vidéo protection
- Le renouvellement de bacs roulants (5 % / an), de conteneurs et composteurs
- L'extension déchèterie Gauchy
- La mise en place d'une réserve incendie déchèterie Clastres
- Des travaux de voirie ZAE La Vallée
- Des travaux d'aménagement à la ZAE Clef des Champs
- La rénovation en peinture de l'iceberg de la BUL

3. Les données financières relatives aux ressources humaines

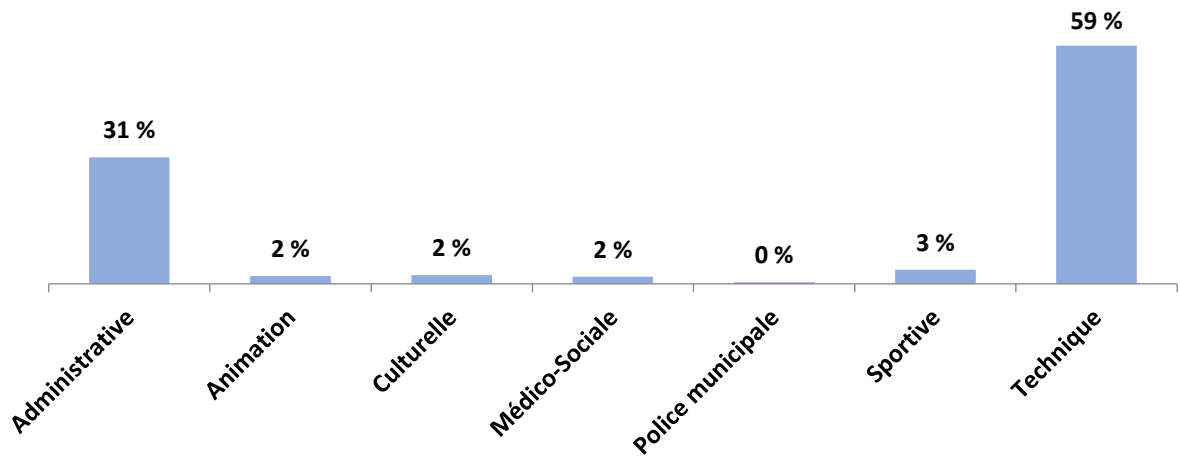
a) Structures des effectifs

- Emplois permanents

Répartition par statut d'emploi



Répartition par filière



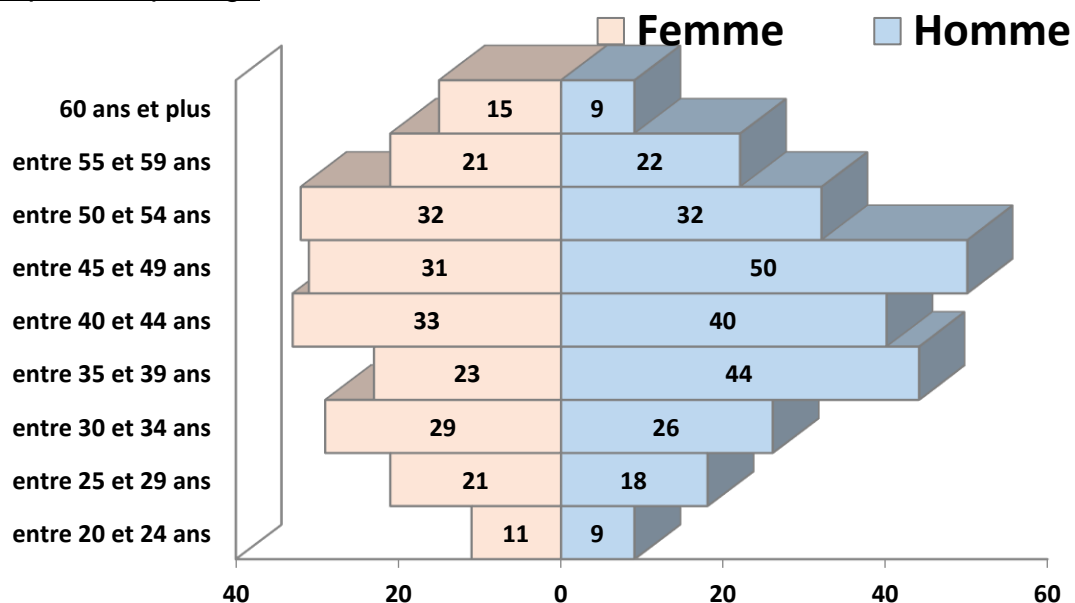
Répartition par catégorie statutaire

Répartition par catégorie statutaire		
Catégorie A	47	10 %
Catégorie B	77	17 %
Catégorie C	342	73 %

Répartition Homme / Femme

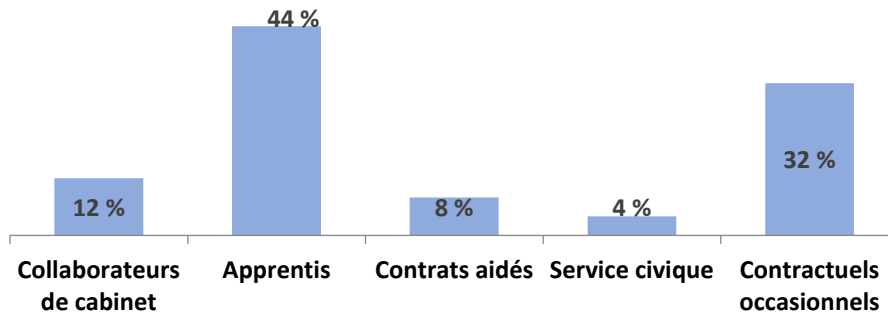
Répartition Homme / Femme		
Nombre d'hommes	250	54 %
Nombre de femmes	216	46 %

Répartition par âge



- Emplois non permanents

Répartition par statut d'emploi



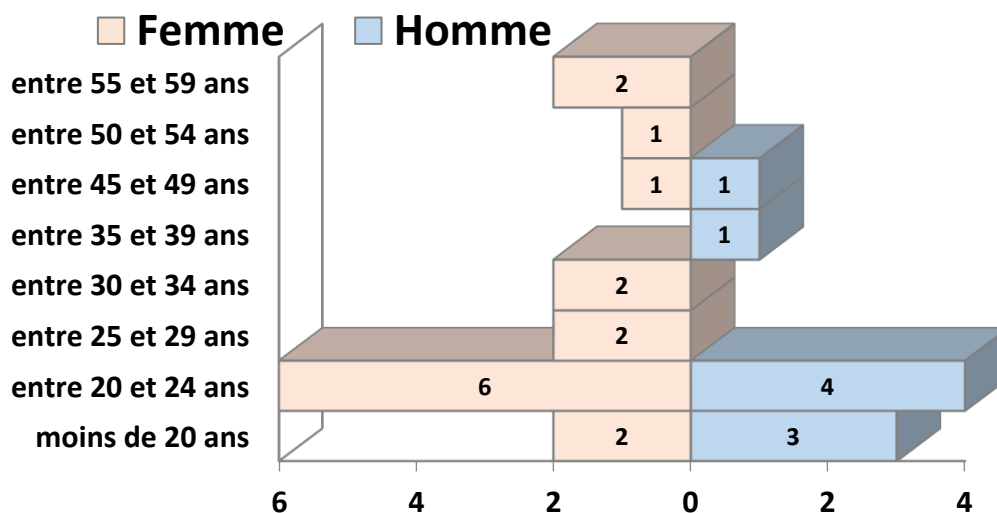
Répartition par catégorie statutaire

Répartition par catégorie statutaire		
Catégorie C	8	32 %
Autres	17	68 %

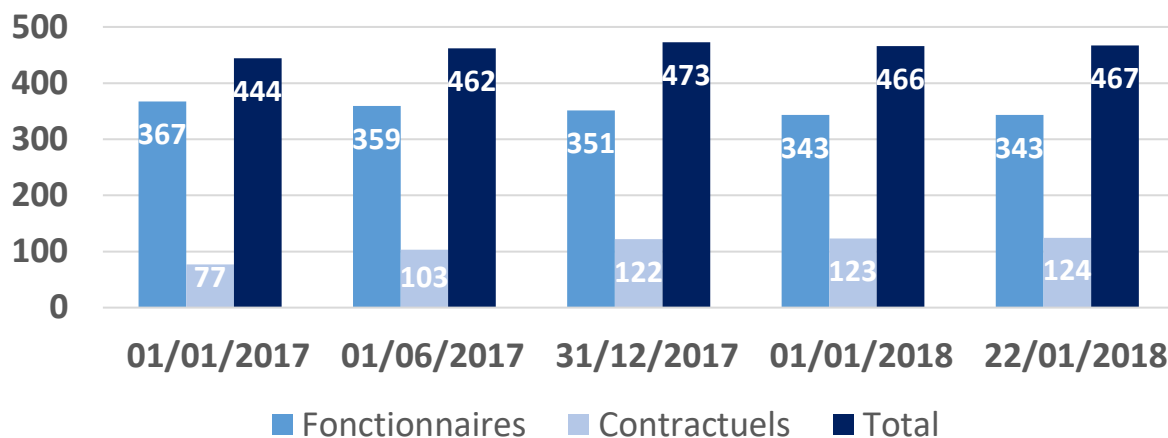
Répartition Homme / Femme

Répartition Homme / Femme		
Nombre d'hommes	9	36 %
Nombre de femmes	16	64 %

Répartition par âge

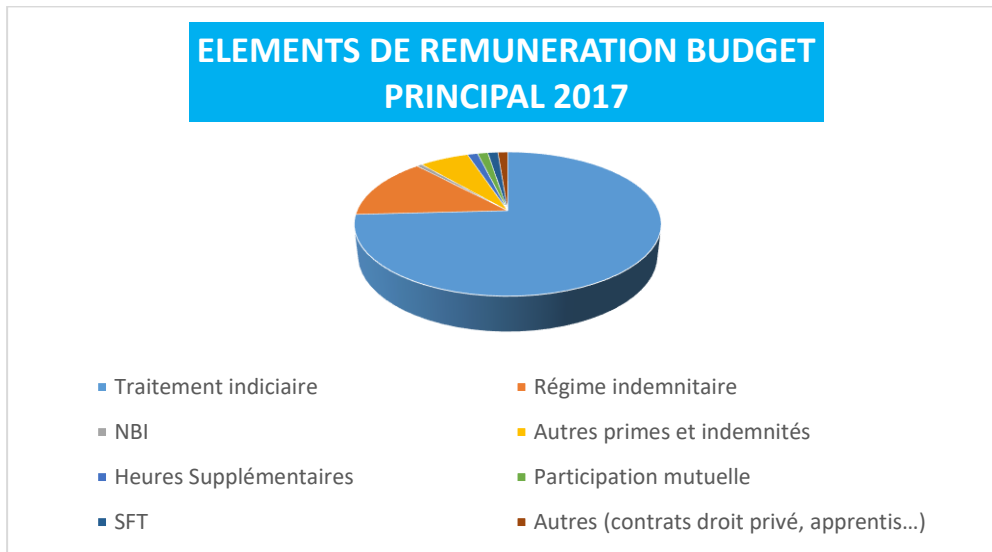


- Evolution des effectifs permanents



- b) Charges de personnel

BUDGET 012 Charges de personnel	Année 2017	BUDGET 2018	
	Voté 2017	Propositions budgétaires	%
012 Charges de personnel RH / Masse salariale	19 871 808 €	21 023 048 €	5,79%
012 Hors Masse salariale (soins, méd. travail, contributions)	681 393 €	615 900 €	-9,61%
012 Charges de personnel mutualisation	691 932 €	700 000 €	1,17%
Total	21 345 133 €	22 338 948 €	4,66%



c) Temps de travail

Dans son rapport en date du 12 mai 2016, la Chambre Régionale des Comptes souligne que le temps de travail annuel moyen est estimé à 1540 heures, soit 67 heures de moins par rapport au régime légal de 1607 heures. Par conséquent, la collectivité a entamé un processus de mise en cohérence du temps de travail avec la réglementation, complétant ainsi le dispositif de gestion automatisée du temps de travail dont elle s'est dotée depuis le 1er septembre 2015.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération a lancé, courant 2017, une consultation des agents sur une nouvelle organisation du temps de travail.

261 personnes ont répondu à la consultation, soit 79 % des agents.

- 199 agents ont choisi l'option 3 (passage à 38 h de travail par semaine), soit 76 % des suffrages exprimés.

- 24 agents ont préféré l'option 2 (37,5h/semaine).

- 38 agents ont préféré l'option 1 (37h/semaine).

Il a été comptabilisé 69 bulletins nuls.

L'Agglomération mettra en place à compter du 1er avril 2018 l'option 3 qui a recueilli 76 % des suffrages exprimés.

4. L'état de la dette

a) Structure de la dette au 31 décembre 2017

Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (Annuel)
Fixe	21 408 632.23 €	76,44 %	4,16 %
Variable	3 790 064.21 €	13,53 %	0,18 %
Livret A	2 229 342.27 €	7,96 %	1,27 %
Barrière	577 762.08 €	2,06 %	4,75 %
Ensemble des risques	28 005 800.79 €	100,00 %	3,41 %

Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	14 979 487.34 €	53,49 %
SFIL CAFFIL	7 072 280.74 €	25,25 %
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	5 230 081.00 €	18,67 %
Autres prêteurs	723 951.71 €	2,59 %
Ensemble des prêteurs	28 005 800.79 €	100,00 %

b) Encours de la dette au 31 décembre 2017

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
28 005 800.79 €	3,41 %	6 ans et 8 mois	3 ans et 7 mois

	2017	2018	2019	2020	2021	2026
Encours moyen	30 680 364 €	25 656 152 €	20 924 096 €	16 309 395 €	12 142 918 €	1 476 992 €
Capital payé sur la période	5 072 105 €	4 918 712 €	4 643 790 €	4 587 149 €	3 684 551 €	232 764 €
Intérêts payés sur la période	1 036 700 €	883 564 €	729 966 €	582 561 €	429 759 €	45 844 €
Taux moyen sur la période	4,08 %	4,08 %	4,14 %	4,22 %	4,17 %	2,98 %

c) Annuité de la dette

	Capital	Intérêts
Total des contrats 2018	4 918 712,03 €	883 639,78 €
Emprunts transférés suite à la vente des logements	23 092,86 €	4 860,03 €
Total des emprunts 2018	4 895 619,17	878 779,75 €

Budget annexe Eau Potable

Partie I – Les éléments de contexte

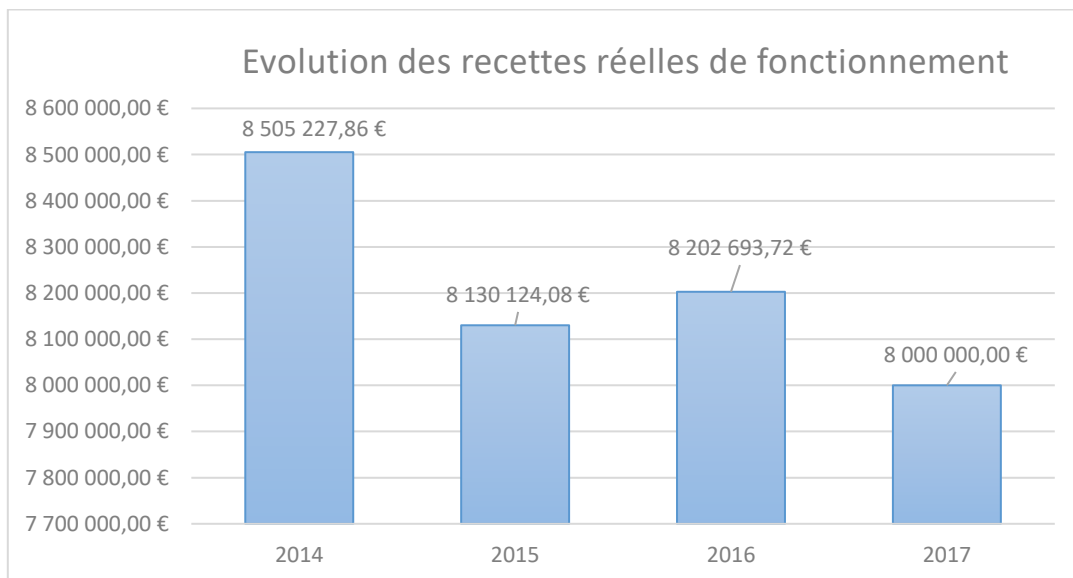
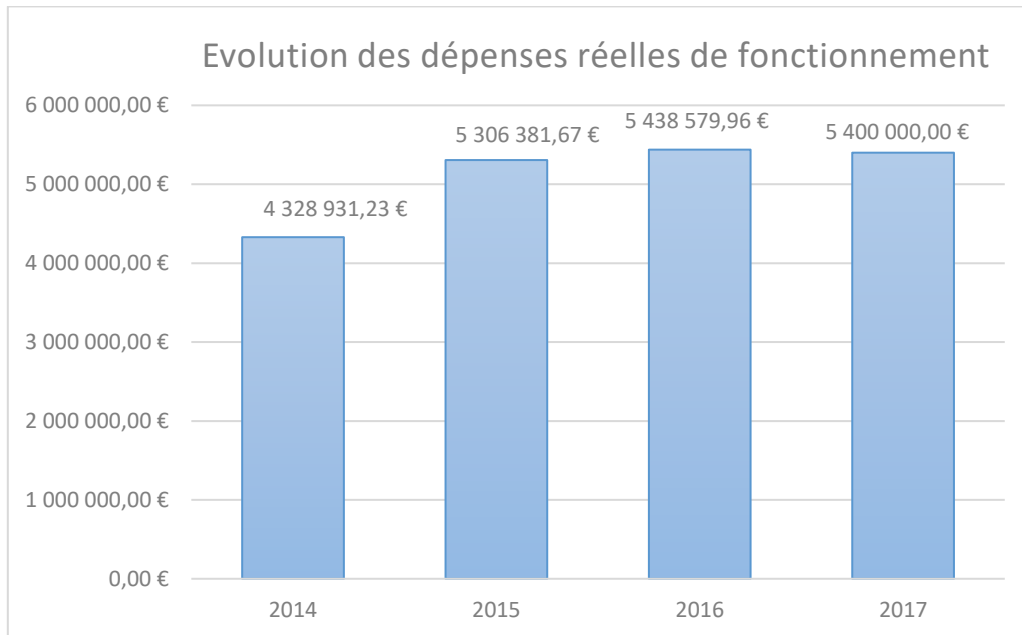
Les articles 66 et 68 de la loi NOTRe, prévoient qu'au 1^{er} janvier 2018 figurent parmi les compétences optionnelles les compétences « Eau » et « Assainissement ». Ces compétences deviennent des compétences obligatoires de plein droit au 1^{er} janvier 2020.

L'Agglomération du Saint-Quentinois exerçant de plein droit cette compétence antérieurement, les régies et syndicats suivants sont repris en régie au 1^{er} janvier 2018 :

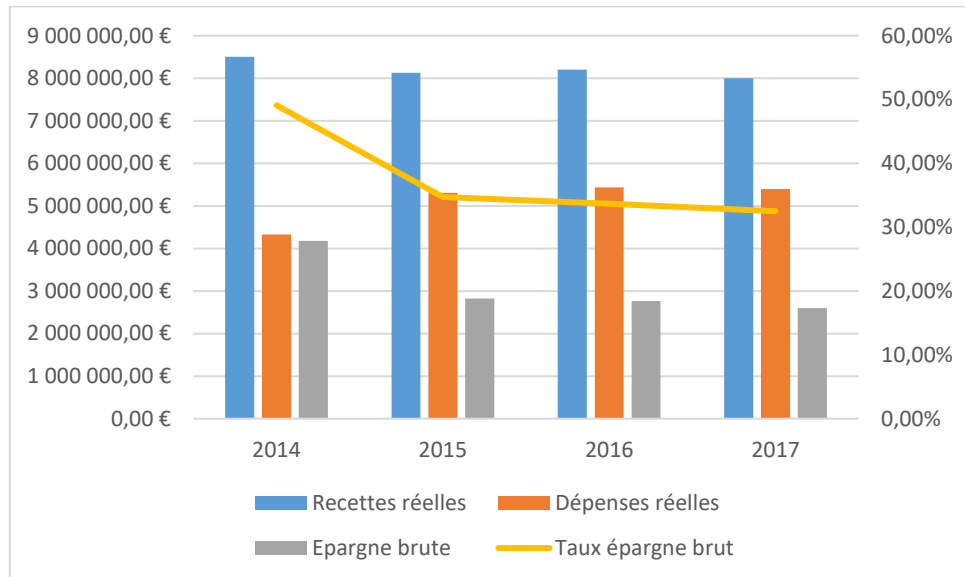
- 6 Communes : Montescourt Lizerolles, Jussy, St Simon, Clastres, Villers Saint Christophe et Aubigny aux Kaisnes ;
- le Syndicat de la Vallée de la Somme et le Syndicat du Bois l'Abbé.
- La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois va adhérer au Syndicat du bois l'Abbé

Partie II – Analyse rétrospective sur le périmètre des 20 communes

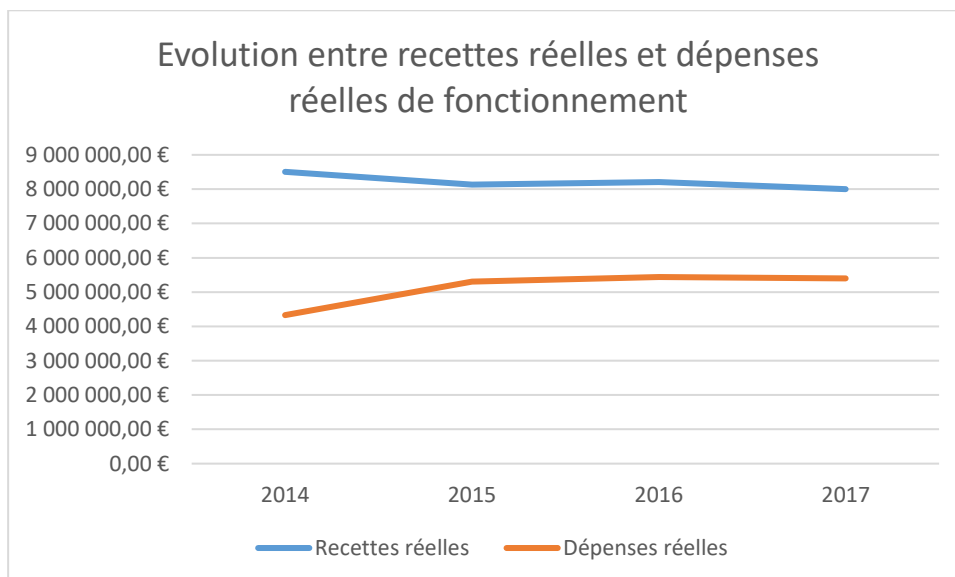
1. Le budget de fonctionnement



Il est rappelé que le compte administratif 2015 comprend les charges rattachées (il s'agit des factures année N reportées après la clôture comptable en N+1) alors que le compte administratif 2016 ne les comprend pas.



Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées à l'investissement et au remboursement de la dette. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.



2. Le budget d'investissement

Enveloppes annuelles	
Biens mobiliers Acquisition de matériels, achat de compteurs	100 444 €
Eau et assainissement Entretien des ouvrages	412 672 €
Acquisition foncière	1 240 €
Total	514 356 €
Soit un taux de réalisation de 69,83 %	
Enveloppes spécifiques	
Eau et assainissement Travaux dans diverses rues	1 366 473 €
Schéma directeur des eaux	19 677 €
Autres opérations, améliorations et renouvellement Sécurisation, travaux réservoirs	757 253 €
Total	2 143 402 €
Soit un taux de réalisation de 81,50 %	

Partie III – Les orientations 2018

1. Le budget de fonctionnement

a) Dépenses

Dépenses 2017	Propositions 2018	Ecart en montant	Ecart en pourcentage
7 898 700,00 €	7 285 199,00 €	- 613 501,00 €	- 7,76 %

b) Recettes

La vente d'eau et les redevances sont estimées à 7,1 millions d'euros.

2. Le budget d'investissement

Dépenses 2017	Propositions 2018	Ecart en montant	Ecart en pourcentage
7 620 548,00 €	6 128 104,00 €	- 1 492 444,00 €	- 19,58 %

Les principales opérations sont :

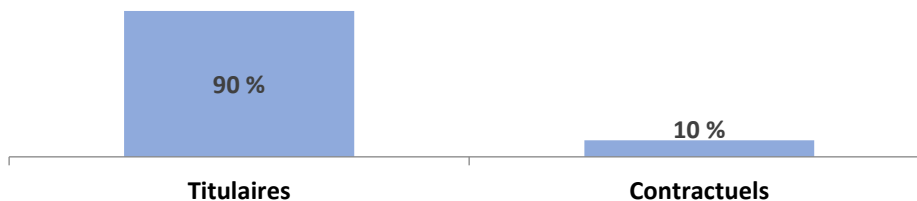
- Les travaux dans les réservoirs d'eau Choquart, Poette et Ribemont,
- La sécurisation et la recherche en eau
- Les travaux à la station de pompage
- La sécurisation et la mise en gestion des nouveaux sites
- Les travaux dans diverses rues de Saint Quentin, Lesdins, Gauchy, Grugies,...

3. Les données financières relatives aux ressources humaines

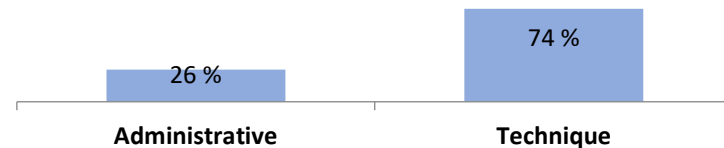
a) Structures des effectifs

- Emplois permanents

Répartition par statut d'emploi



Répartition par filière



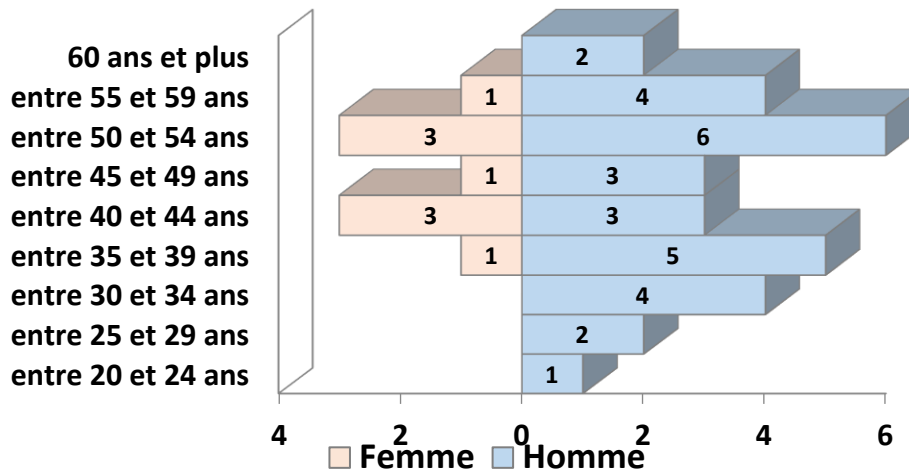
Répartition par catégorie statutaire

Répartition par catégorie statutaire		
Catégorie A	2	5 %
Catégorie B	2	5 %
Catégorie C	35	90 %

Répartition Homme / Femme

Répartition Homme / Femme		
Nombre d'hommes	30	77 %
Nombre de femmes	9	23 %

Répartition par âge



- Emplois non permanents

Répartition par statut d'emploi

Répartition par type d'emploi		
Type	Nb d'agents	%
Apprentis	2	40 %
Contractuels occasionnels	3	60 %
Total ...	5	100 %

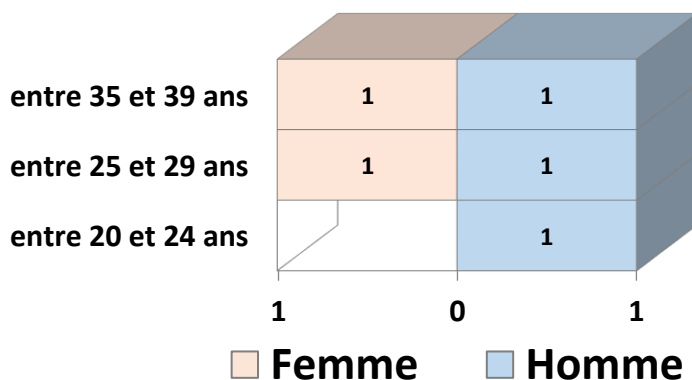
Répartition par catégorie statutaire

Répartition par catégorie statutaire		
Catégorie C	3	60 %
Autres	2	40 %

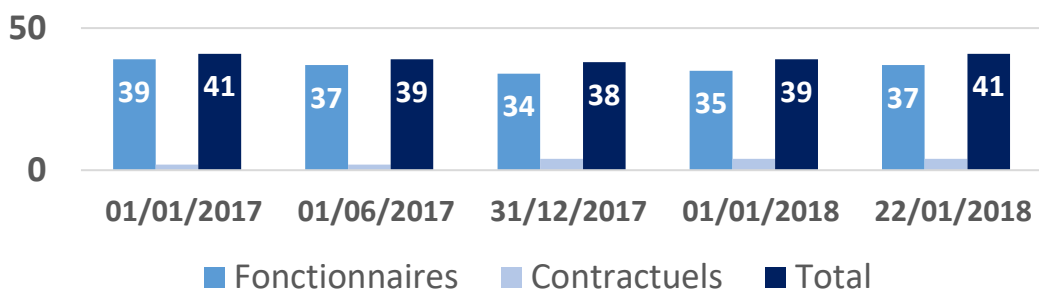
Répartition Homme / Femme

Répartition Homme / Femme		
Nombre d'hommes	3	60 %
Nombre de femmes	2	40 %

Répartition par âge



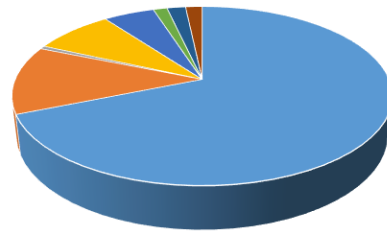
• Evolution des effectifs permanents



b) Charges de personnel

BUDGET RH/MUTU 2017 EAU	Année 2017	BUDGET 2018	
	Crédits votés 2017	Propositions 2018	%
012 Charges de personnel RH / Masse salariale	1 803 399 €	1 852 072 €	3%
012 Hors Masse salariale (soins, méd. travail, contributions)	140 531 €	284 412 €	102%
Charges de personnel mutualisation	425 670 €	465 000 €	9%
Total	2 369 600 €	2 601 484 €	10%

**ELEMENTS DE REMUNERATION BUDGET EAU
2017**



- Traitement indiciaire
- Régime indemnitaire
- NBI
- Autres primes et indemnités
- Heures Supplémentaires
- Participation mutuelle
- SFT

c) Temps de travail

Ce point a été développé dans le cadre du budget principal.

4. L'état de la dette

a) Structure de la dette au 31 décembre 2017

Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (Annuel)
Fixe	5 118 253.88 €	66,20 %	3,58 %
Variable	2 612 854.27 €	33,80 %	0,41 %
Ensemble des risques	7 731 108.15 €	100,00 %	2,51 %

Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	3 925 364.73 €	50,77 %
SFIL CAFFIL	1 651 700.26 €	21,36 %
CAISSE D'EPARGNE	1 606 323.83 €	20,78 %
CREDIT AGRICOLE	516 767.22 €	6,68 %
CA St Quentin Dette Récup.	30 952.11 €	0,40 %

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
Ensemble des prêteurs	7 731 108.15 €	100,00 %

b) Encours de la dette au 31 décembre 2017

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
7 731 108.15 €	2,51 %	6 ans et 9 mois	3 ans et 8 mois

	2017	2018	2019	2020	2021	2026
Encours moyen	8 368 656 €	7 100 155 €	5 788 855 €	4 496 227 €	3 436 689 €	530 610 €
Capital payé sur la période	1 256 039 €	1 297 887 €	1 332 956 €	1 234 703 €	979 404 €	145 382 €
Intérêts payés sur la période	212 711 €	180 286 €	147 902 €	118 444 €	90 148 €	17 035 €
Taux moyen sur la période	2,49 %	2,47 %	2,48 %	2,53 %	2,55 %	3,16 %

c) Annuité de la dette

	Capital	Intérêts
Total des contrats 2018	1 297 887 €	180 286 €

Dans la cadre de la prise de compétence sur l'ensemble du territoire, les emprunts contractés par les autorités organisatrices en eau potable seront transférés en cours d'année.

Budget annexe Assainissement

Partie I – Les éléments de contexte

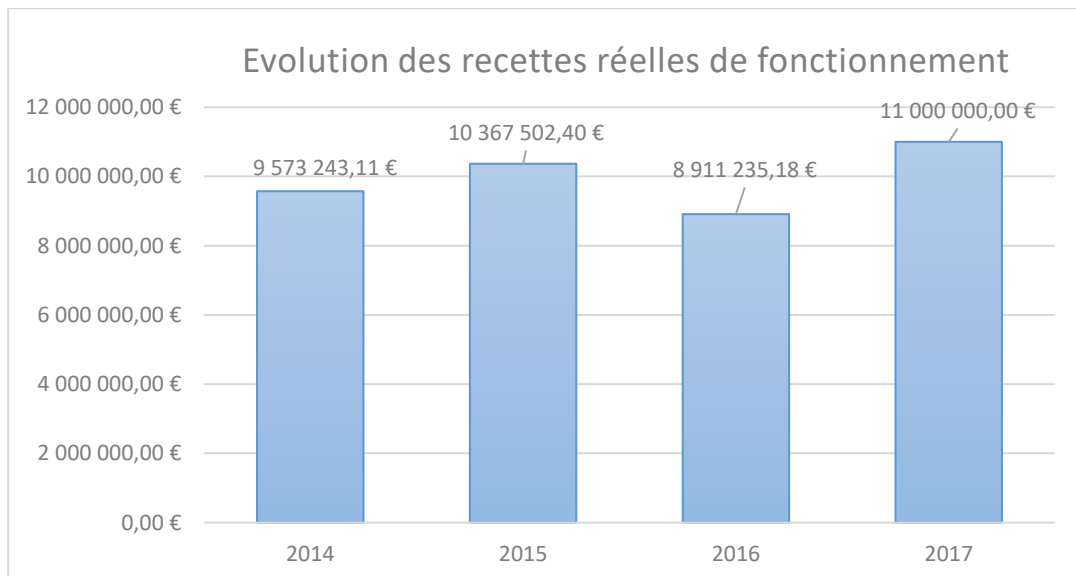
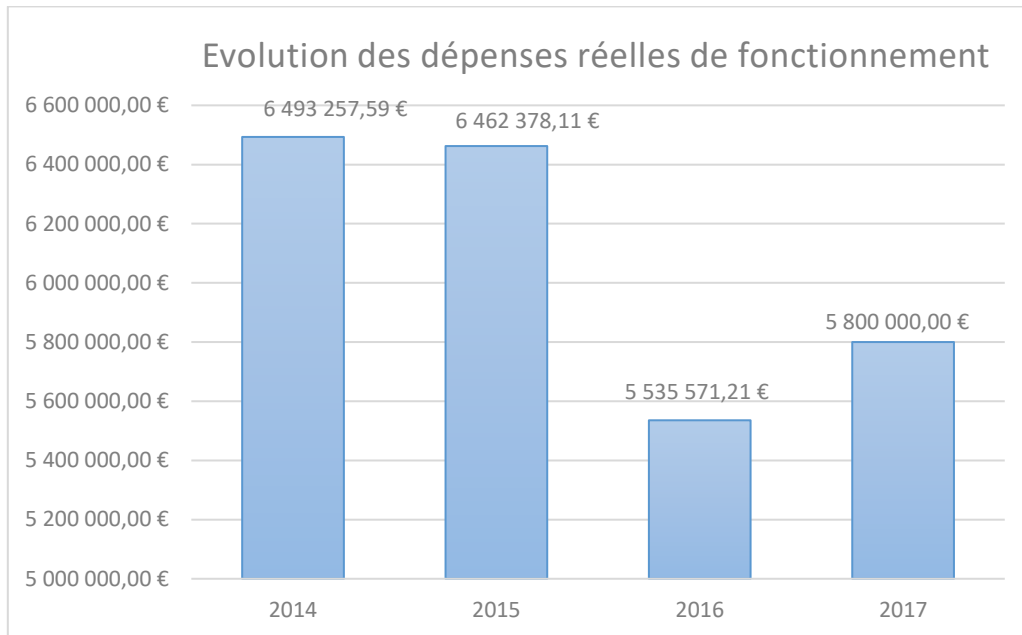
Les articles 66 et 68 de la loi NOTRe, prévoient qu'au 1^{er} janvier 2018 figurent parmi les compétences optionnelles les compétences « Eau » et « Assainissement ». Ces compétences deviennent des compétences obligatoires de plein droit au 1^{er} janvier 2020. Ainsi, ces recompositions ont pour objectif la rationalisation de l'organisation territoriale de la gestion de ces compétences.

L'Agglomération du Saint-Quentinois exerçant de plein droit cette compétence antérieurement, les régies et syndicats suivants sont repris en régie au 1^{er} janvier 2018:

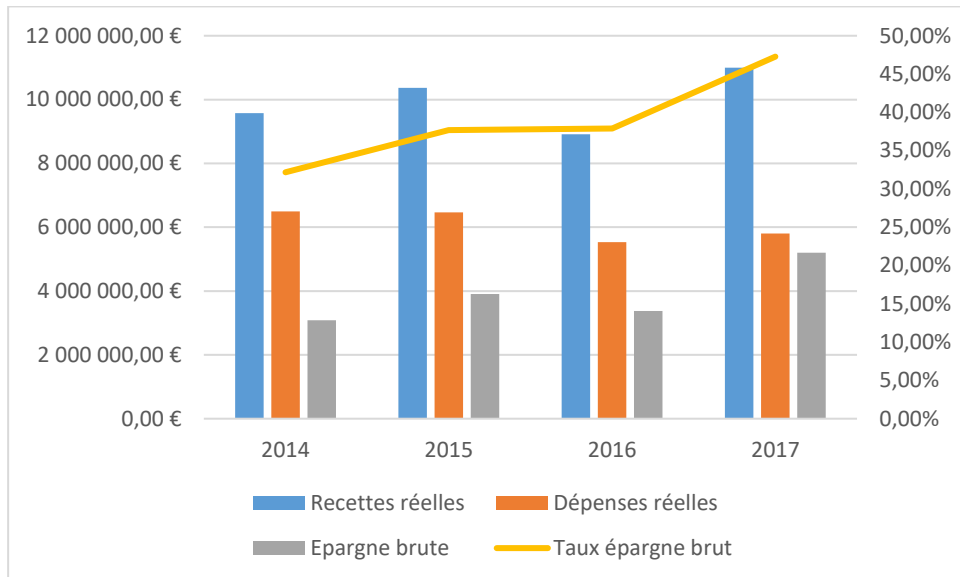
- en assainissement collectif :
 - 2 Communes : St Simon et Clastres ;
 - 2 Syndicats : Syndicat de la Vallée de la Somme et le Syndicat de la Vallée de la Clastroise ;
- en assainissement non-collectif :
 - 2 Communes : Saint Simon et Villers Saint Christophe (zonage terminé) ;
 - 1 Syndicat : le Syndicat de la Vallée de la Clastroise (contrôle uniquement).

Partie II – Analyse rétrospective sur le périmètre des 20 communes

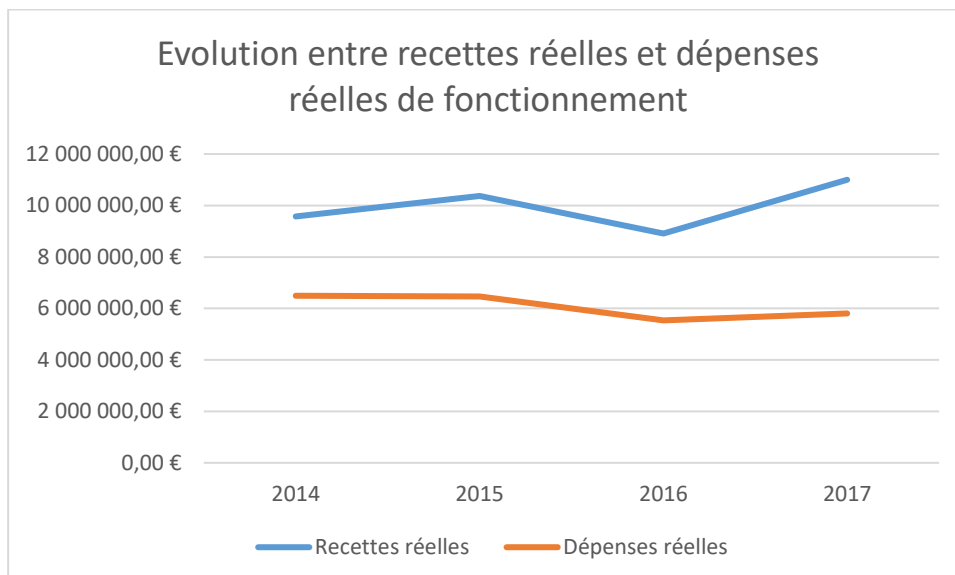
1. Le budget de fonctionnement



Il est rappelé que le compte administratif 2015 comprend les charges rattachées (il s'agit des factures année N reportées après la clôture comptable en N+1) alors que le compte administratif 2016 ne les comprend pas.



Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées à l'investissement et au remboursement de la dette. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.



2. Le budget d'investissement

Enveloppes annuelles	
Biens mobiliers	93 692 €

Acquisition de matériels	
Eau et assainissement Construction de boîtes de branchement, réparation sur réseaux	657 592 €
Frais d'études et provisions Etudes	9 684 €
Total	760 968 €
Soit un taux de réalisation de 69,47 %	
Enveloppes spécifiques	
Eau et assainissement Travaux dans diverses rues	1 215 959 €
Schéma directeur des eaux	271 825 €
Autres opérations, améliorations et renouvellement Sécurisation	66 371 €
Total	1 554 155 €
Soit un taux de réalisation de 39,09 %	

Partie III – Les orientations 2018

1. Le budget de fonctionnement

a) Dépenses

Dépenses 2017	Propositions 2018	Ecart en montant	Ecart en pourcentage
8 460 424,00 €	7 745 659,00 €	- 714 765,00 €	- 8,44 %

b) Recettes

La collecte, le traitement et les redevances sont estimées à 8,5 millions d'euros.

2. Le budget d'investissement

Dépenses 2017	Propositions 2018	Ecart en montant	Ecart en pourcentage
8 860 911,00 €	6 891 270,00 €	- 1 969 641,00 €	- 22,23 %

Les principales opérations sont :

- Les travaux de raccordement
- Les travaux dans diverses rues de Saint Quentin, Omissy, Fonsommes,...
- Les travaux de câblage de la station d'épuration

3. Les données financières relatives aux ressources humaines

a) Structures des effectifs

- Emplois permanents

Répartition par statut d'emploi

Répartition par statut d'emploi			
Statut	Nb d'agents	%	ETP
Titulaires	20	77 %	20,0
Contractuels	6	23 %	6,0
Total ...	26	100 %	26,0

Répartition par filière

Répartition par filière		
Technique	26	100 %

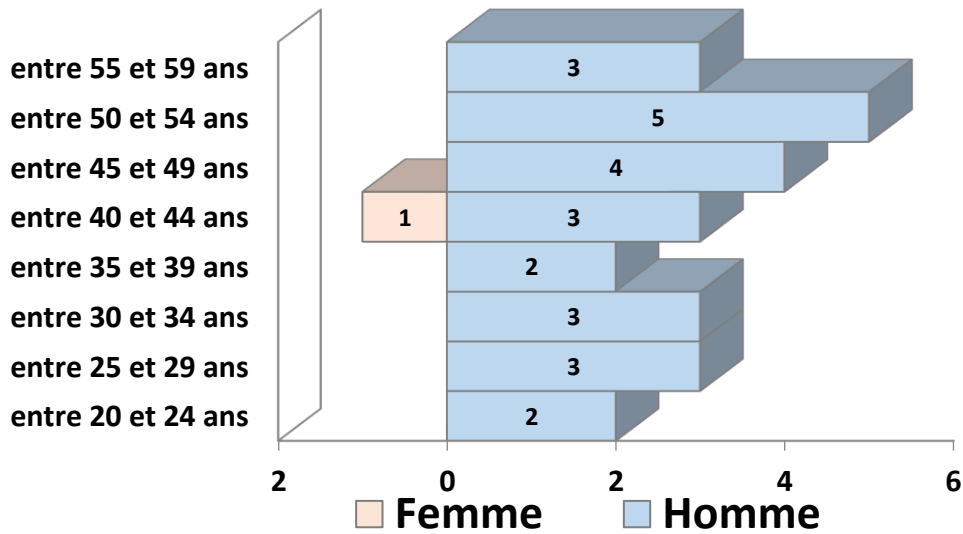
Répartition par catégorie statutaire

Répartition par catégorie statutaire		
Catégorie A	1	4 %
Catégorie B	1	4 %
Catégorie C	24	92 %

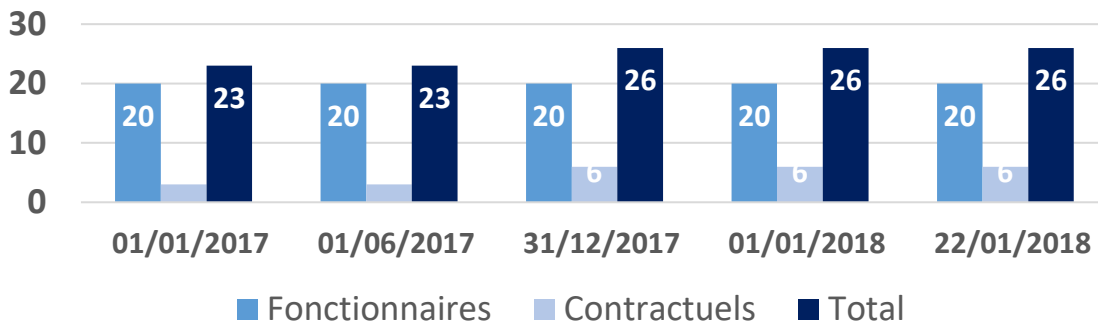
Répartition Homme / Femme

Répartition Homme / Femme		
Nombre d'hommes	25	96 %
Nombre de femmes	1	4 %

Répartition par âge



• Evolution des effectifs permanents



b) Charges de personnel

BUDGET RH/MUTU 2017 ASSAINISSEMENT	Année 2017	BUDGET 2018	
	Crédits votés 2017	Propositions 2018	%
012 Charges de personnel RH / Masse salariale	997 454 €	1 088 776 €	9%
012 Hors Masse salariale (soins, méd. travail, contributions)	314 636 €	552 148 €	75%
Charges de personnel mutualisation	241 400 €	165 000 €	-32%
Total	1 553 490 €	1 805 924 €	16%

c) Temps de travail

Ce point a été développé dans le cadre du budget principal.

4. L'état de la dette

a) Structure de la dette au 31 décembre 2017

Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (Annuel)
Fixe	6 662 660.86 €	55,42 %	3,36 %
Variable	4 077 074.71 €	33,91 %	0,15 %
Livret A	812 797.31 €	6,76 %	2,32 %
Barrière	283 157.00 €	2,36 %	3,34 %
Barrière hors zone EUR	186 809.73 €	1,55 %	4,83 %
Ensemble des risques	12 022 499.61 €	100,00 %	2,23 %

Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	4 202 011.77 €	34,95 %
CAISSE D'EPARGNE	2 791 289.15 €	23,22 %
Agence de l'Eau Artois Picardie	1 947 782.29 €	16,20 %
DEXIA CL	1 646 010.84 €	13,69 %
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	1 387 117.05 €	11,54 %
CA St Quentin Dette Récup.	48 288.51 €	0,40 %
Ensemble des prêteurs	12 022 499.61 €	100,00 %

b) Encours de la dette au 31 décembre 2017

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
12 022 499.61 €	2,23 %	7 ans et 10 mois	4 ans et 3 mois

	2017	2018	2019	2020	2021	2026
Encours moyen	13 099 629 €	10 992 892 €	9 134 862 €	7 405 409 €	5 829 536 €	1 329 224 €
Capital payé sur la période	2 117 141 €	1 989 181 €	1 824 271 €	1 592 456 €	1 551 813 €	323 455 €

	2017	2018	2019	2020	2021	2026
Intérêts payés sur la période	302 334 €	247 998 €	209 784 €	176 510 €	140 559 €	40 362 €
Taux moyen sur la période	2,22 %	2,16 %	2,19 %	2,25 %	2,23 %	2,54 %

c) Annuité de la dette

	Capital	Intérêts
Total des contrats 2018	1 989 181 €	247 998 €

Dans la cadre de la prise de compétence sur l'ensemble du territoire, les emprunts contractés par les autorités organisatrices en assainissement seront transférés en cours d'année.

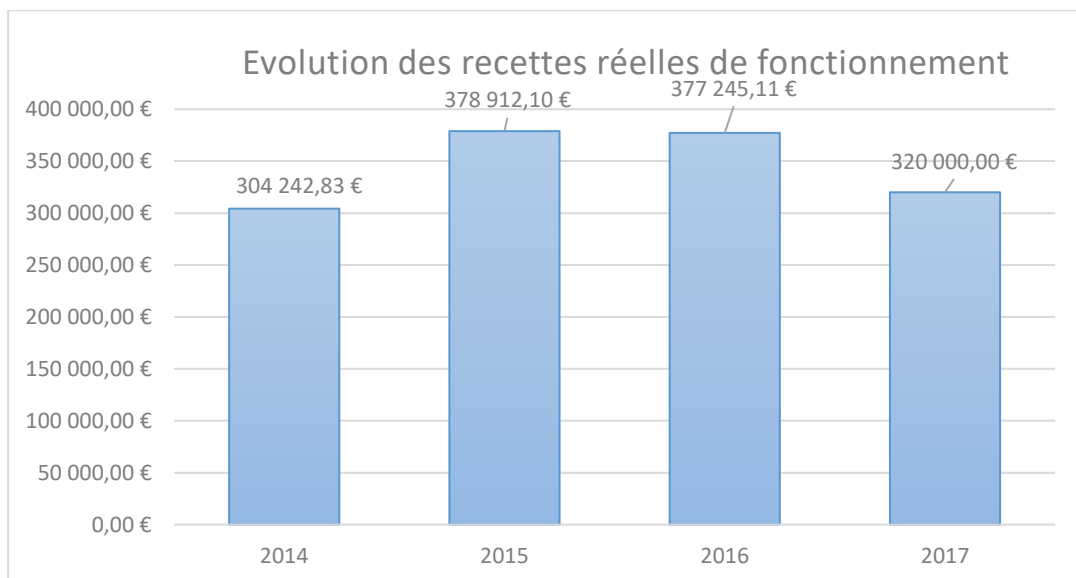
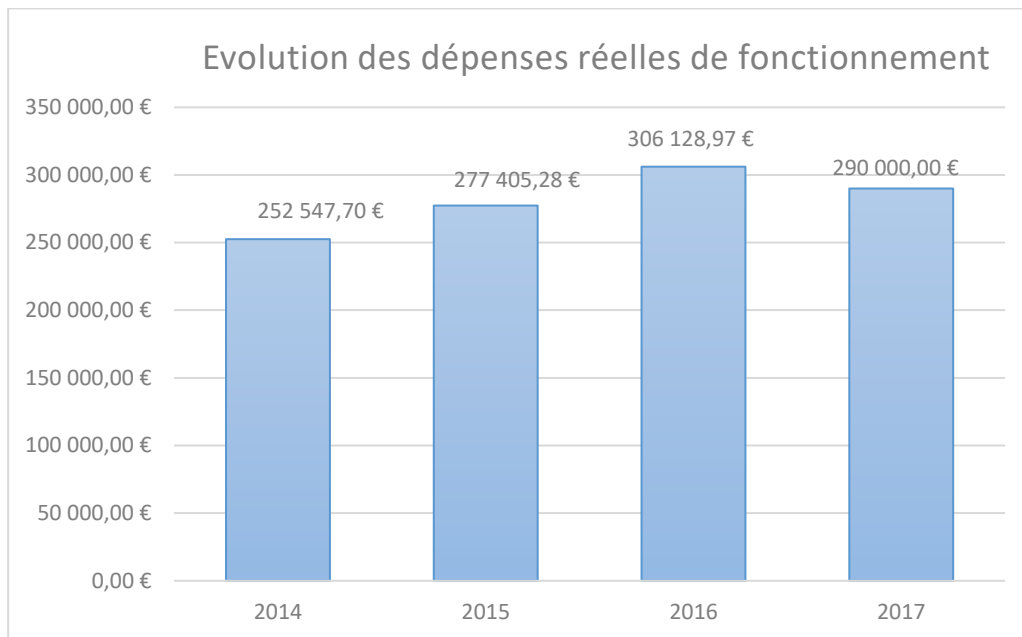
Budget annexe Circuit

Partie I – Les éléments de contexte

Une distinction est opérée entre les activités liées au circuit qui sont comptabilisées dans le budget annexe et les activités liées à la ZAE Clef des Champs qui sont transférées vers le budget principal.

Partie II – Analyse rétrospective

1. Le budget de fonctionnement



Les chiffres 2017 sont provisoires. La perception de recettes est en cours.

2. Le budget d'investissement

Les réalisations 2017 s'établissent à 12 326 €, soit un taux de réalisation de 40,02 %.

Partie III – Les orientations 2018

1. Le budget de fonctionnement

a) Dépenses

Dépenses 2017	Propositions 2018	Ecart en montant	Ecart en pourcentage
392 250,00 €	390 909,00 €	- 1 341,00 €	- 0,34 %

b) Recettes

Les recettes s'établissent à 404 750 €.

2. Le budget d'investissement

Les dépenses s'établissent à 133 000 €.

3. Les données financières relatives aux ressources humaines

a) Structures des effectifs

- Emplois permanents

Répartition par statut d'emploi

Répartition par statut d'emploi			
Statut	Nb d'agents	%	ETP
Titulaires	6	86 %	6,0
Stagiaire	1	14 %	1,0
Total ...	7	100 %	7,0

Répartition par filière

Répartition par filière		
Sportive	1	14 %
Technique	6	86 %

Répartition par catégorie statutaire

Répartition par catégorie statutaire

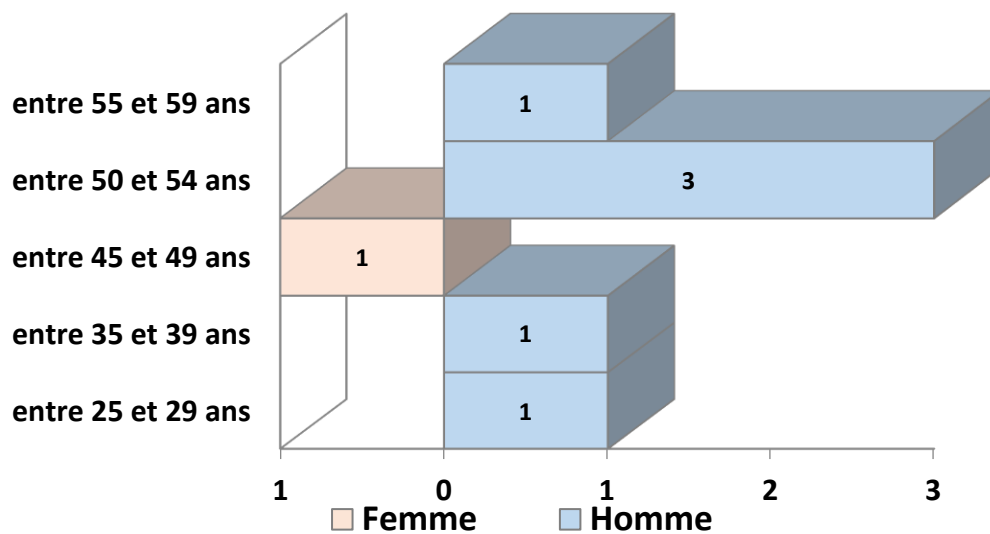
Catégorie B	1	14 %
Catégorie C	6	86 %

Répartition Homme / Femme

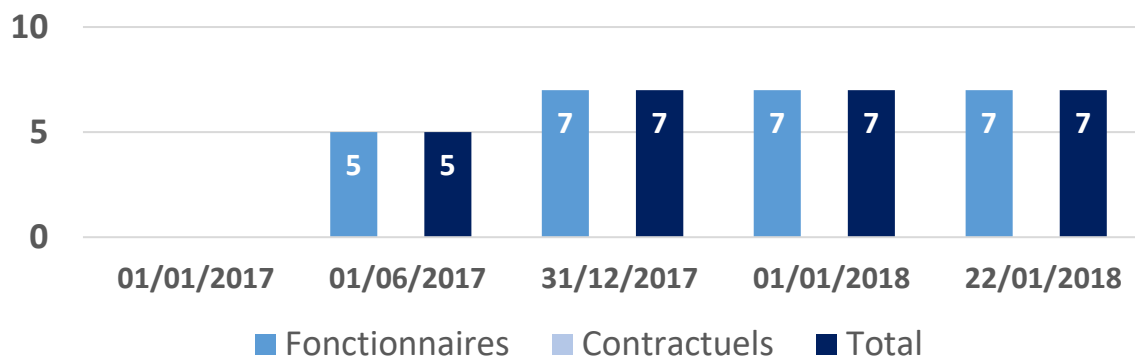
Répartition Homme / Femme

Nombre d'hommes	6	86 %
Nombre de femmes	1	14 %

Répartition par âge



• Evolution des effectifs permanents



b) Charges de personnel

BUDGET RH/MUTU 2017 CIRCUIT	Année 2017	BUDGET 2018	
	Crédits votés 2017	Propositions 2018	%
012 Charges de personnel RH / Masse salariale	173 615 €	228 994 €	32%
Total	173 615 €	228 994 €	32%

c) Temps de travail

Ce point a été développé dans le cadre du budget principal.

4. L'état de la dette

a) Structure de la dette au 31 décembre 2017

Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (Annuel)
Fixe	286 431.35 €	29,80 %	3,73 %
Fixe à phase	162 940.29 €	16,95 %	0,25 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Livret A	325 132.38 €	33,83 %	1,75 %
Barrière	186 693.18 €	19,42 %	4,76 %
Ensemble des risques	961 197.20 €	100,00 %	2,67 %

Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	325 132.38 €	33,83 %
CAISSE D'EPARGNE	299 916.48 €	31,20 %
CREDIT AGRICOLE	255 398.31 €	26,57 %
BANQUE POSTALE	80 750.03 €	8,40 %
Ensemble des prêteurs	961 197.20 €	100,00 %

b) Encours de la dette au 31 décembre 2017

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
961 197.20 €	2,67 %	13 ans	7 ans et 3 mois

	2017	2018	2019	2020	2021	2026
Encours moyen	1 003 885 €	926 211 €	851 471 €	776 471 €	699 145 €	368 632 €
Capital payé sur la période	76 699 €	78 946 €	74 259 €	76 389 €	78 604 €	49 847 €
Intérêts payés sur la période	27 984 €	25 617 €	23 928 €	23 586 €	21 043 €	12 080 €
Taux moyen sur la période	3,62 %	2,69 %	2,79 %	2,91 %	2,86 %	3,15 %

c) Annuité de la dette

	Capital	Intérêts
Total des contrats 2018	78 946 €	25 617 €

Dans le cadre du transfert des activités liées à la ZAE Clef des Champs vers le budget principal, certains emprunts qui concernaient les deux activités (circuit et ZAE) seront transférés en cours d'année.